

Département : ARDECHE

République Française

Arrondissement : LARGENTIERE

Liberté – Egalité - Fraternité

Commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON

Date de convocation : 26 juin 2023

Date d'envoi : 26 juin 2023

Date d'affichage : 26 juin 2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 23-2023  
LUNDI 3 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le trois du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

**Présents** : 21 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

**Absent** : 1 – Sébastien MATHON

**Absents ayant donné procuration** : 1 – Christine ROURE à Patrick CORTIAL

**Secrétaire de séance** : Marie-France MARTIN

**OBJET : Décision modificative n° 1 du budget communal**

Le Maire explique qu'il convient de voter une décision modificative n° 1 du budget communal afin d'abonder le compte 673 en section de fonctionnement (dépenses) « Titres annulés sur exercices antérieurs » pour régulariser une écriture comptable de 2019 auprès de la Caisse des Dépôts (erreur de RIB).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 1 du budget communal :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60632 – Fournitures de petit équipement	500.00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>500.00 €</b>	
D 673 – Titres annulés/exercices antérieurs		500.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges spécifiques</b>		<b>500.00 €</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire de séance,  
Marie-France MARTIN



Le Maire,  
Philippe ROUX



Acte exécutoire après transmission électronique  
en Sous-Préfecture le ..... 6/7/23 .....  
et de sa publication le ..... 6/7/23 .....  
Identifiant unique n° 007-210702312-2023\_07\_03\_23DE